SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

Bulletin
# S@voir.stat

Novembre 2017 | Volume 18, numéro 1

## Données et publications récentes

- Nouveaux tableaux sur le capital de risque consultables à l'adresse www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/index.html

## À venir

- Diffusion des résultats de l'*Enquête québécoise sur l'accès des ménages à Internet, 2016*
- Diffusion des résultats de l'édition 2016 de l'*Enquête sur l'intégration d'Internet aux processus d'affaires*
- Mise à jour des tableaux sur l'aide fiscale québécoise pour la R-D industrielle
- Bulletin STI en bref sur la démographie des entreprises au Québec en 2014

## Prochain bulletin S@voir.stat

- Le prochain bulletin portera sur les diplômés des niveaux baccalauréat et supérieur.

Ressources humaines en science et technologie au Québec

## Écarts salariaux chez le personnel professionnel, technique et paraprofessionnel en 2016

### Points saillants

- Les données pour le Québec du volet sur les salaires 2016 de l'*Enquête sur les postes vacants et les salaires* (EPVS) révèlent l'existence d'écarts salariaux parfois importants (10,00$ l'heure ou plus), d'une industrie à l'autre, toutes professions confondues, et d'une profession à l'autre, toutes industries confondues, à l'intérieur des groupes de professions constitutifs de l'emploi professionnel, technique et paraprofessionnel (PTP).
- L'examen des salaires horaires moyens versés aux employés à temps plein fait notamment ressortir :
  - chez ceux qui occupent une profession associée à l'emploi professionnel, l'avantage des dentistes, des omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale et des professeurs/professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire, et d'autre part, le désavantage des autres professionnels/professionnelles des sciences sociales, non classés ailleurs (n.c.a.);
  - chez ceux qui occupent une profession associée à l'emploi technique et paraprofessionnel, l'avantage des denturologistes et des policiers/policières (sauf cadres supérieurs) et, à l'opposé, le désavantage des artisans/artisanes.

## Table des matières

Écarts salariaux entre les industries ..... 3
Écarts salariaux entre les professions d'un même groupe ..... 7
Écarts entre les plus bas et les plus hauts salaires versés en moyenne par les emplacements, par profession ..... 11
Conclusion ..... 13
Annexe ..... 15
Indicateurs en science, technologie et innovation au Québec ..... 16

Québec

# Écarts salariaux chez le personnel professionnel, technique et paraprofessionnel en 2016

*par Christine Lessard, agente de recherche*

Ce bulletin porte sur les salaires versés aux employés à temps plein qui occupent un emploi professionnel, technique ou paraprofessionnel (PTP)[1] au Québec, selon la profession et l'industrie. L'analyse est descriptive ; elle vise à caractériser les groupes de professions constitutifs de l'emploi PTP selon l'ampleur des écarts salariaux qui s'y manifestent, qu'il s'agisse d'écarts salariaux entre industries ou d'écarts salariaux entre professions. L'écart entre le plus bas et le plus haut salaire horaire versé, en moyenne, par profession associée à l'emploi PTP, retient également l'attention.

L'analyse s'appuie sur les données pour le Québec du volet sur les salaires 2016 de l'*Enquête sur les postes vacants et les salaires* (EPVS) de Statistique Canada[2]. Ce volet annuel, introduit en 2016, s'ajoute au volet trimestriel sur les postes vacants. Il fournit de précieuses données sur le salaire versé aux employés à temps plein, par profession et par industrie. De fait, il s'agit des seules données sur les salaires versés[3] recueillies par Statistique Canada auprès des entreprises, par profession.

Les données de l'EPVS que nous utilisons sont diffusées dans la base de données CANSIM au niveau le plus détaillé de la hiérarchie de la *Classification nationale des professions* (CNP), soit celui des groupes de base (code à quatre chiffres), sauf lorsqu'elles sont présentées par industrie ; elles sont alors diffusées au niveau immédiatement supérieur, soit celui des groupes intermédiaires (code à trois chiffres). Trois mesures du salaire sont diffusées : la première est le salaire horaire moyen versé aux employés à temps plein ; les deux autres, allant de pair, sont le salaire horaire le plus faible versé, en moyenne, et le salaire horaire le plus élevé versé, en moyenne, par les emplacements, aux employés à temps plein (toutes industries confondues). Des indicateurs de qualité accompagnent les données diffusées et permettent d'en apprécier la précision. Nous en tenons compte dans notre analyse, considérant que la précision des écarts salariaux dépend directement de la précision des données ayant servi à les établir.

L'emploi PTP auquel nous nous intéressons se répartit dans 12 grands groupes professionnels (code à 2 chiffres) de la CNP, tous pris intégralement. Sept regroupent le personnel professionnel et cinq, le personnel technique et paraprofessionnel (voir l'encadré ci-dessous). Ces 12 grands groupes comprennent 41 groupes intermédiaires (code à 3 chiffres) au total, soit 23 pour le personnel professionnel et 18 pour le personnel technique et paraprofessionnel. Aux fins de notre analyse, ces 41 groupes intermédiaires[4] sont les groupes constitutifs de l'emploi PTP. Ils regroupent en tout 167 groupes de base (code à 4 chiffres)[5].

### Grands groupes professionnels de la *Classification nationale des professions* (CNP) constitutifs de l'emploi professionnel, technique et paraprofessionnel (PTP)

**Personnel professionnel**

11 - Personnel professionnel en gestion des affaires et en finance

21 - Personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées

30 - Personnel professionnel en soins infirmiers

31 - Personnel des soins de santé (sauf soins infirmiers)

40 - Personnel professionnel en services d'enseignement

41 - Personnel professionnel du droit et des services gouvernementaux, sociaux et communautaires

51 - Personnel professionnel des arts et de la culture

**Personnel technique et paraprofessionnel**

22 - Personnel technique assimilé aux sciences naturelles et appliquées

32 - Personnel technique des soins de santé

42 - Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement

43 - Personnel des services de protection publique de première ligne

52 - Personnel technique des arts, de la culture, des sports et des loisirs

1. L'emploi professionnel, technique et paraprofessionnel est défini au sens de la « Variante pour les données très agrégées » de la *Classification nationale des professions* de 2011 (www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVDPage1&TVD=136255&db=imdb&dis=2&adm=8). Dans l'ensemble, cet agrégat respecte l'esprit de la définition des ressources humaines en science et technologie (RHST) vues sous l'angle de la profession exercée (OCDE (1995), *Manuel sur la mesure des ressources humaines consacrées à la science et à la technologie. Manuel de Canberra*, Paris, 143 p.).
2. Nous invitons le lecteur à consulter l'encadré sur l'enquête à la fin du bulletin.
3. Le volet sur les postes vacants de l'enquête recueille des données sur les salaires offerts.
4. Plus loin dans le texte, nous les appelons également « groupes intermédiaires de professions » ou, plus simplement, « groupes de professions ».
5. Plus loin dans le texte, nous appelons également ces groupes de base « professions », même si, de toute évidence, ils comprennent plusieurs professions au sens où le mot est utilisé habituellement.

## Écarts salariaux entre les industries

En 2016, au Québec, le salaire horaire moyen versé aux employés à temps plein, toutes professions confondues, est de 25,55$. Selon le groupe intermédiaire de professions, il varie de 10,95$ pour le personnel des services des aliments et des boissons[6] à 60,25$ pour les médecins, dentistes et vétérinaires. Le salaire horaire moyen varie également selon l'industrie[7] ; toutes professions confondues, il passe de 15,15$ dans les services d'hébergement et de restauration à 36,10$ dans l'industrie de la gestion de sociétés et d'entreprises (données non présentées).

Les disparités salariales entre industries renvoient pour une bonne part à des différences de composition professionnelle. La diversité de la main-d'œuvre est d'ailleurs plus ou moins grande selon l'industrie. Selon le volet sur les salaires de l'EPVS 2016, le nombre de groupes intermédiaires de professions présents varie de 42 dans l'industrie de la finance et des assurances à 97 dans celle de la fabrication[8].

Pour limiter les effets des différences de composition professionnelle, l'examen des disparités salariales entre industries peut être réalisé par profession ou, à tout le moins, par groupe intermédiaire de professions[9]. Pour se prêter à l'examen, un groupe intermédiaire de professions doit être présent dans plus d'une industrie ; en outre, les données salariales qui le concernent doivent aussi être diffusées pour plus d'une industrie[10]. Au total, dans le cadre de l'EPVS 2016, 92 groupes intermédiaires de professions sur 140 (65,7 %) se prêtent ainsi à l'analyse des écarts salariaux entre industries. Le ratio est de 29 sur 41 (70,7 %) en ce qui concerne les groupes intermédiaires constitutifs de l'emploi PTP, soit de 16 sur 23 (69,6 %) dans le cas de l'emploi professionnel et de 13 sur 18 (72,2 %) dans le cas de l'emploi technique et paraprofessionnel.

Le tableau 1 (page suivante) montre que chez le personnel professionnel, technique et paraprofessionnel, l'écart salarial maximal entre industries, c'est-à-dire entre le salaire horaire moyen le plus bas selon l'industrie et le salaire horaire moyen le plus élevé selon l'industrie, varie de 0,60$ à 20,95$ l'heure selon le groupe de professions[11]. Cela étant, tous les écarts constatés sont susceptibles d'être de plus grande amplitude qu'il n'y paraît ; en effet, pour tous les groupes de professions, il existe au moins une industrie (mais généralement plusieurs) pour laquelle le salaire horaire moyen n'est pas diffusé en raison de sa faible précision ou parce qu'il est confidentiel.

À tout le moins, le tableau révèle que les écarts maximaux – qui illustrent la dispersion salariale – sont plus souvent de grande amplitude (10,00$ l'heure et plus) chez le personnel professionnel (10 groupes sur 16) que chez le personnel technique et paraprofessionnel (5 groupes sur 13).

6. Afin d'alléger le texte, nous n'indiquons pas les codes des groupes intermédiaires ou des groupes de base.
7. Définie au niveau du secteur (code à deux chiffres) du *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN) 2012.
8. Nous considérons ici qu'un groupe est présent dans une industrie lorsqu'une donnée à son égard est disponible, qu'elle soit diffusée ou non. Les données disponibles mais non diffusées sont soit confidentielles, soit trop peu fiables pour être diffusées (cotées « F »).
9. Rappelons que, dans la base CANSIM, les données de l'EPVS sont diffusées au niveau du groupe intermédiaire de la CNP (et non au niveau du groupe de base) lorsqu'elles sont présentées par industrie.
10. Certaines données n'étant pas diffusées parce que leur précision est trop faible ou parce qu'elles sont confidentielles.
11. L'encadré sur l'enquête à la fin du bulletin donne la signification des cotes alphabétiques qui accompagnent les données dans les tableaux et les graphiques et auxquelles nous faisons référence dans le texte.

Tableau 1

**Salaire horaire moyen versé aux employés à temps plein selon l'industrie : le plus bas, le plus élevé et l'écart entre les deux, groupes intermédiaires constitutifs de l'emploi professionnel, technique et paraprofessionnel, Québec, 2016**

| | | Le plus bas | Le plus élevé | Écart |
|---|---|---|---|---|
| | | $ courants | | |
| **Personnel professionnel** | | | | |
| 111 | Professionnels/professionnelles en finance, en vérification et en comptabilité | 23,30 B | 44,25 C | 20,95 |
| 112 | Professionnels/professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises | 20,50 D | 38,35 A | 17,85 |
| 211 | Professionnels/professionnelles des sciences physiques | 27,00 A | 39,30 B | 12,30 |
| 212 | Professionnels/professionnelles des sciences de la vie | 27,00 B | 32,60 D | 5,60 |
| 213 | Professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique | 36,95 B | 49,80 C | 12,85 |
| 214 | Autres professionnels/professionnelles en génie | 36,30 B | 48,15 C | 11,85 |
| 215 | Professionnels/professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage | -- | -- | -- |
| 216 | Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires | -- | | -- |
| 217 | Professionnels/professionnelles en informatique | 26,70 B | 37,80 B | 11,10 |
| 301 | Personnel professionnel en soins infirmiers | -- | -- | -- |
| 311 | Médecins, dentistes et vétérinaires | -- | | -- |
| 312 | Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé | -- | -- | -- |
| 313 | Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes | -- | -- | -- |
| 314 | Professionnels/professionnelles en thérapie et en évaluation | 30,85 D | 37,95 A | 7,10 |
| 401 | Professeurs/professeures d'université et assistants/assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire | -- | -- | -- |
| 402 | Enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs/instructrices en formation professionnelle | 37,90 B | 39,25 A | 1,35 |
| 403 | Enseignants/enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire et conseillers/conseillères d'orientation | 18,95 D | 35,65 A | 16,70 |
| 411 | Juges, avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec) | 35,10 B | 46,75 C | 11,65 |
| 415 | Professionnels/professionnelles des services sociaux et communautaires | 22,75 C | 34,95 B | 12,20 |
| 416 | Recherchistes, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes des politiques et des programmes | 23,25 D | 39,65 B | 16,40 |
| 511 | Professionnels/professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art | 27,50 D | 33,55 C | 6,05 |
| 512 | Professionnels/professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications | 23,55 C | 33,15 B | 9,60 |
| 513 | Professionnels/professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène | 25,55 B | 34,40 D | 8,85 |
| **Personnel technique et paraprofessionnel** | | -- | -- | -- |
| 221 | Personnel technique des sciences physiques | 23,00 B | 33,70 D | 10,70 |
| 222 | Personnel technique des sciences de la vie | 18,95 A | 19,55 C | 0,60 |
| 223 | Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel | 26,65 A | 29,75 A | 3,10 |
| 224 | Personnel technique en génie électronique et électrique | 18,25 C | 38,45 C | 20,20 |
| 225 | Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie | 23,05 A | 29,40 B | 6,35 |
| 226 | Autres contrôleurs/contrôleuses techniques et officiers/officières de réglementation | 25,05 B | 29,90 A | 4,85 |
| 227 | Officiers/officières et contrôleurs/contrôleuses des services de transport | -- | -- | -- |
| 228 | Personnel technique en informatique | 20,85 B | 33,90 C | 13,05 |
| 321 | Technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires) | 17,15 A | 26,00 D | 8,85 |
| 322 | Personnel technique en soins dentaires | -- | -- | -- |
| 323 | Personnel technique en soins de santé | 21,55 A | 25,15 D | 3,60 |
| 421 | Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement | 19,55 B | 25,70 B | 6,15 |
| 431 | Personnel des services de protection publique de première ligne | -- | -- | -- |
| 521 | Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art | -- | -- | -- |
| 522 | Photographes, techniciens/techniciennes en graphisme et personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène | 21,10 B | 29,50 D | 8,40 |
| 523 | Annonceurs/annonceures et autres artistes de spectacle, non classés ailleurs (n.c.a.) | -- | -- | -- |
| 524 | Concepteurs/conceptrices artistiques et artisans/artisanes | 16,55 A | 29,55 C | 13,00 |
| 525 | Athlètes, entraîneurs/entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs | 10,75 A | 26,60 B | 15,85 |

-- Donnée diffusée pour une seule industrie ou pour aucune industrie.

Source : Statistique Canada, *tableau 285-0062 – Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS), moyenne du salaire horaire versé aux employés à temps plein et emploi salarié selon le genre de travail, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et la Classification nationale des professions (CNP), annuel (nombre sauf indication contraire)*, [En ligne], CANSIM. [www5.statcan.gc.ca/cansim] (Consulté le 5 juillet 2017). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Deux groupes affichent un écart salarial maximal entre industries de 20,00 $ l'heure ou plus : celui des professionnels/professionnelles en finance, en vérification et en comptabilité, et celui du personnel technique en génie électronique et électrique. Dans le cas du premier groupe, des données pour 14 industries sont diffusées, tandis qu'elles restent confidentielles pour 6 autres. Les données extrêmes – 23,30 $ dans l'industrie des arts, des spectacles et des loisirs et 44,25 $ dans celle des autres services (sauf les administrations publiques) – sont respectivement d'une très bonne (B) et d'une bonne (C) précision. Dans le cas du second groupe, des données pour neuf industries sont diffusées, tandis qu'elles restent confidentielles pour huit autres. Les données extrêmes – 18,25 $ dans l'industrie de la construction et 38,45 $ dans les services professionnels, scientifiques et techniques – sont toutes les deux d'une bonne précision (C) (figure 1).

Figure 1

**Salaire horaire moyen versé aux employés à temps plein selon l'industrie, deux groupes intermédiaires (CNP), Québec, 2016**

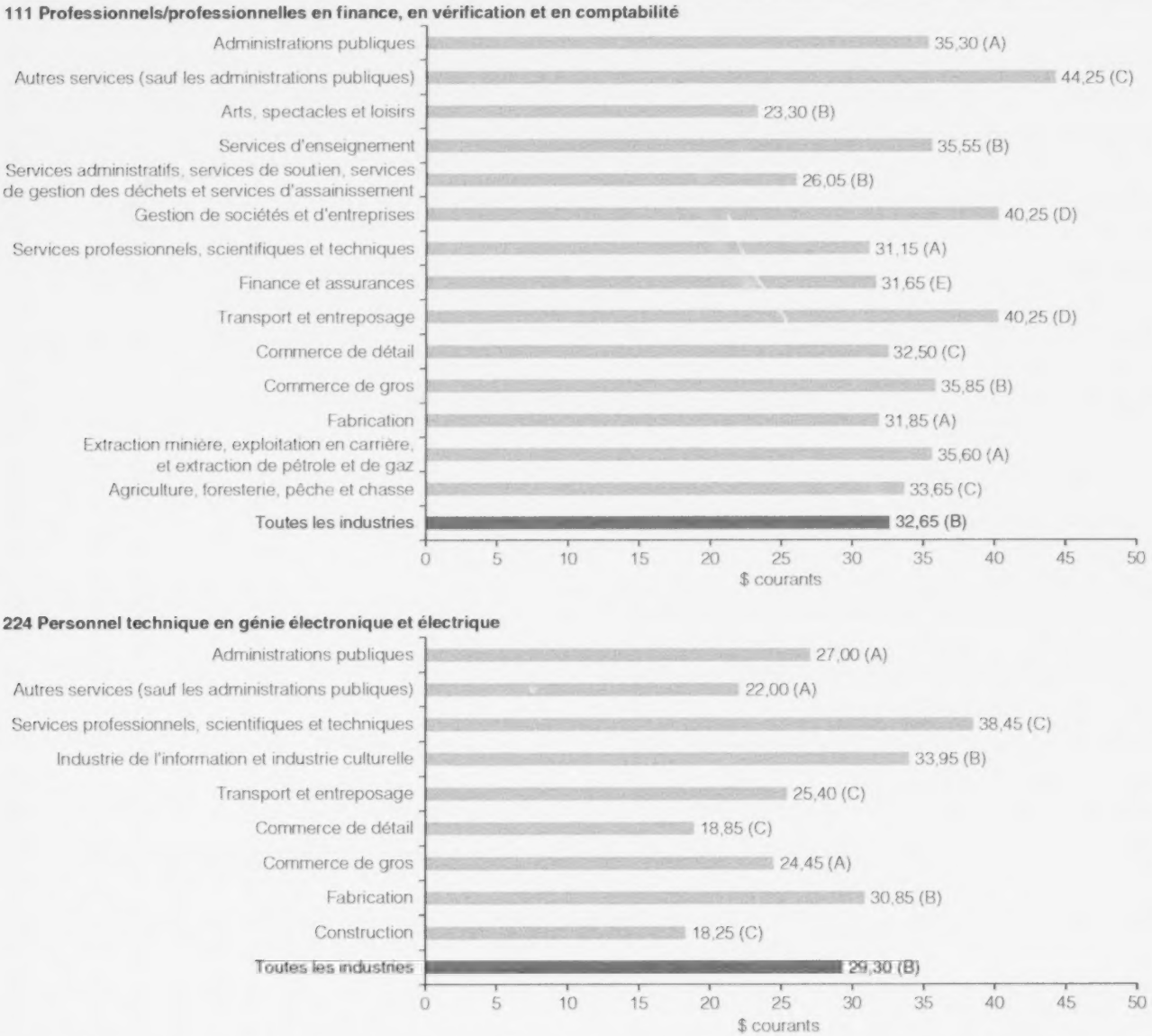


Source : Statistique Canada, *Tableau 285-0052 - Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS), moyenne du salaire horaire versé aux employés à temps plein et emploi salarié selon le genre de travail, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et la Classification nationale des professions (CNP), annuel (nombre sauf indication contraire)*, [En ligne], CANSIM. [www6.statcan.gc.ca/cansim] (Consulté le 5 juillet 2017). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Treize groupes affichent un écart salarial maximal de 10,00$ à moins de 20,00$ l'heure. Ils correspondent à différents cas de figure[12]. Des données sont diffusées pour plus de cinq industries dans le cas de trois d'entre eux seulement : les professionnels/professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises[13], les professionnels/professionnelles en informatique[14] et le personnel technique en informatique[15]. À l'opposé, des données sont diffusées pour deux industries seulement dans le cas de quatre groupes : les professionnels/professionnelles des sciences physiques[16], les professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique[17], les enseignants/enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire et conseillers/conseillères d'orientation[18], et les juges, avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)[19].

Dans le cas de quatre des treize groupes, l'un des salaires extrêmes est d'une précision qui laisse à désirer (D), ce qui autorise à s'interroger sur l'ampleur de l'écart. C'est le cas du salaire horaire le plus bas versé aux professionnels/professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises (20,50$) dans l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse. Si l'on y substitue le salaire horaire versé dans l'industrie des services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (22,80$), d'une très bonne précision (B), l'écart salarial maximal reste important (il passe de 17,85$ à 15,55$)[20]. Dans le cas du salaire horaire le plus bas versé aux enseignants/enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire et conseillers/conseillères d'orientation (18,95$), versé dans les soins de santé et l'assistance sociale, on ne dispose pas de donnée de substitution : le seul autre salaire diffusé est le plus élevé ; il est versé dans les services d'enseignement. Enfin, dans le cas du personnel technique des sciences physiques[21], si l'on substitue au salaire le plus élevé (33,70, $), versé dans le commerce de gros, le deuxième plus élevé, versé dans la fabrication (28,40$) et d'une très bonne précision (B), l'écart salarial maximal devient bien moindre (il passe de 10,70$ à 5,40$ l'heure).

Les données par industrie sur le salaire horaire moyen versé aux employés à temps plein par groupe de professions associé à l'emploi PTP permettent de repérer des écarts salariaux plus ou moins grands. Toutefois, elles ne permettent pas de repérer les industries qui paient le moins bien ou le mieux leurs employés, si ce n'est qu'en raison du grand nombre de données qui restent confidentielles ou qui ne sont pas suffisamment précises pour être diffusées[22]. À tout le moins, les données diffusées donnent à penser que tout dépend du groupe de professions en cause. Ainsi, si l'industrie des services professionnels, scientifiques et techniques est celle qui paie le mieux les professionnels/professionnelles des sciences physiques (39,30$ l'heure), ceux des sciences de la vie (32,60$)[23], ceux en génie civil, mécanique, électrique et chimique (49,80$) et ceux en informatique (37,80$), tout comme le personnel technique en génie électronique et électrique (38,45$) et le personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement (25,70$), c'est aussi l'industrie qui paie le moins les autres professionnels/professionnelles en génie (36,30$), les juges, avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec) (35,10$) et le personnel technique des sciences physiques (23,00$)[24].

Du reste, les effets de la composition professionnelle sur les différences salariales entre industries ne sont pas totalement contrôlés lorsque les données sont examinées par groupes de professions. En effet, ceux-ci comptent généralement plusieurs professions dont la distribution varie d'une industrie à l'autre. Une partie des écarts salariaux maximaux entre industries observés au tableau 1 reste donc susceptible d'être liée aux différences salariales qui existent entre les professions comprises dans les groupes de professions. Ces différences méritent qu'on s'y attarde.

12. Données non illustrées.
13. Salaire diffusé pour 13 industries, non diffusé pour 7 autres – pour des raisons de confidentialité dans 6 cas et pour cause d'imprécision dans un cas.
14. Salaire diffusé pour 6 industries, non diffusé pour 12 autres – pour des raisons de confidentialité dans 11 cas et pour cause d'imprécision dans un cas.
15. Salaire diffusé pour 11 industries, non diffusé pour 8 autres – pour des raisons de confidentialité dans 6 cas et pour cause d'imprécision dans 2 cas.
16. Salaire non diffusé pour des raisons de confidentialité dans le cas de trois industries.
17. Salaire non diffusé pour des raisons de confidentialité dans le cas de 10 industries.
18. Salaire non diffusé pour des raisons de confidentialité dans le cas de deux industries.
19. Salaire non diffusé pour des raisons de confidentialité dans le cas de trois industries et pour cause d'imprécision dans trois autres.
20. Le salaire le plus élevé est versé dans les administrations publiques.
21. Salaire non diffusé pour cause d'imprécision dans le cas de quatre industries.
22. Lesquelles, précisons-le, peuvent ne concerner qu'un faible pourcentage d'employés à temps plein. Ce n'est toutefois pas toujours possible d'établir si c'est le cas ; en effet, dans le cadre du volet sur les salaires de l'EPVS, les estimations du nombre total d'employés, du nombre d'employés à temps plein et du nombre d'employés à temps partiel sont moins souvent diffusées que les estimations salariales, notamment parce qu'elles présentent une plus grande variabilité.
23. Précision qui laisse à désirer (D).
24. En outre, cet exemple donne à penser que les industries, au niveau d'agrégation où elles sont définies, sont très hétérogènes.

## Écarts salariaux entre les professions d'un même groupe

Les données de l'EPVS diffusées dans la base CANSIM permettent de constater les écarts salariaux à l'intérieur des groupes intermédiaires de professions. La plupart de ceux qui constituent l'emploi PTP (35 sur 41) se prêtent à ce nouvel examen qui exige, d'une part, qu'ils comprennent plus d'une profession[25] et, d'autre part, que le salaire horaire moyen versé aux employés à temps plein soit diffusé pour au moins deux d'entre elles.

Le tableau 2 (page suivante) montre qu'à l'intérieur des groupes de professions constitutifs de l'emploi PTP, l'écart salarial maximal, c'est-à-dire entre le salaire horaire moyen le plus bas selon la profession et le salaire horaire moyen le plus élevé selon la profession, varie de 0,70$ à 30,40$. Plusieurs des écarts maximaux constatés sont susceptibles d'être de plus grande amplitude qu'il n'y paraît ; en effet, dans le cas de douze groupes de professions, le salaire horaire moyen n'est pas diffusé pour toutes les professions, soit pour des raisons de confidentialité, soit pour cause d'imprécision[26]. Comme au tableau 1, les données révèlent que les écarts salariaux maximaux sont plus souvent de grande amplitude (10,00$ ou plus) chez le personnel professionnel (9 groupes sur 18) que chez le personnel technique et paraprofessionnel (5 groupes sur 18).

Quatre groupes affichent un écart salarial maximal de 20,00$ l'heure ou plus. Le plus grand écart (30,40$ l'heure) est constaté chez le personnel technique en soins dentaires (figure 2, vignette de gauche), entre le salaire des technologues et techniciens/techniciennes dentaires et auxiliaires dans les laboratoires dentaires (23,65$), d'une très bonne précision (B), et celui des denturologistes (54,05$) dont la précision laisse toutefois à désirer (D). Chez les médecins, dentistes et vétérinaires, un écart de 27,55$ l'heure est constaté entre le salaire des vétérinaires (41,95$), d'une très bonne précision (B), et celui des dentistes (69,50$), d'une bonne précision (C) (figure 2, vignette de droite). Dans ce groupe de professions, le salaire horaire moyen des médecins spécialistes reste inconnu, étant d'une trop faible précision pour être diffusé (F). Chez les professeurs/professeures d'université et assistants/assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire, un écart salarial de 25,30$ l'heure est constaté entre les deux seules professions du groupe : les assistants/assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire (31,50$) et les professeurs/professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire (56,80$) – les données étant d'une très bonne précision (B) dans les deux cas[27]. Enfin, un écart de 23,35$ l'heure est constaté chez les recherchistes, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes des politiques et des programmes, entre le salaire des autres professionnels/professionnelles des sciences sociales, non classés ailleurs (n. c. a.) (17,20$), d'une précision qui laisse à désirer (D), et celui des économistes, recherchistes et analystes des politiques économiques (40,55$), d'une très bonne précision (B)[28]. Dans ce groupe, le salaire horaire moyen de trois professions demeure confidentiel.

Figure 2
**Salaire horaire moyen versé aux employés à temps plein selon la profession, deux groupes intermédiaires (CNP), Québec, 2016**

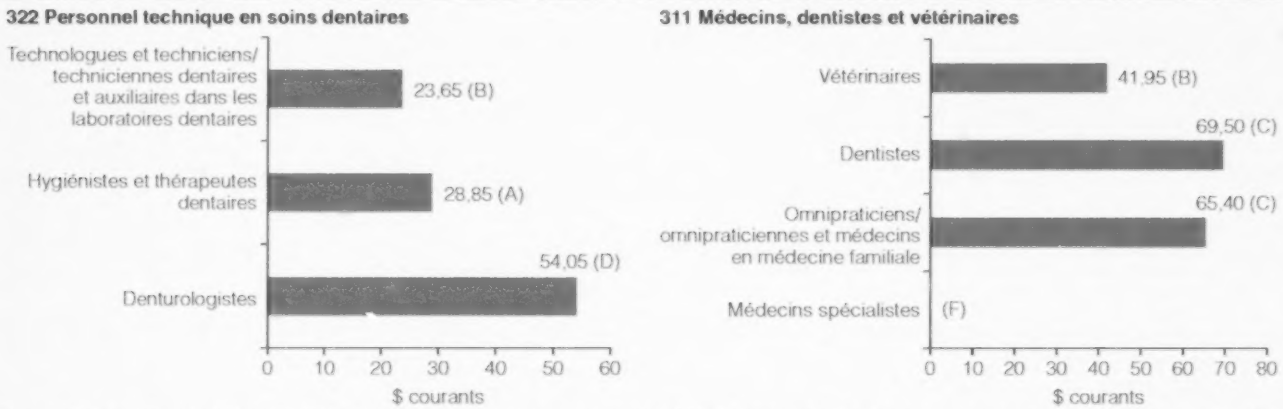


Source : Statistique Canada, tableau 282-0060 – *Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS), moyenne du salaire horaire versé aux employés à temps plein et emploi salarié selon le genre de travail, la région économique et la Classification nationale des professions (CNP) détaillée, annuel (nombre sauf indication contraire)*, [En ligne], CANSIM. [www5.statcan.gc.ca/cansim] (Consulté le 21 juin 2017). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

25. Ou plus d'une profession pour laquelle des données sont disponibles. Deux groupes associés à l'emploi PTP, celui des mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires et celui des enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs/instructrices en formation professionnelle, ne comprennent qu'une profession. Par ailleurs, le groupe des juges, avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec) comprend deux professions, mais l'une d'elles (celle des juges) n'est pas prise en compte dans l'EPVS (la donnée n'est pas disponible).
26. Deux groupes comprennent une profession qui n'est pas prise en compte dans l'EPVS. Des données étant diffusées pour toutes les autres professions de ces groupes, nous considérons que les écarts maximaux sont les plus grands qui puissent être constatés.
27. Données non illustrées.
28. Données non illustrées.

Tableau 2

**Salaire horaire moyen versé aux employés à temps plein selon le groupe de base : le plus bas, le plus élevé et l'écart entre les deux, à l'intérieur des groupes intermédiaires constitutifs de l'emploi professionnel, technique et paraprofessionnel, Québec, 2016**

| | | Le plus bas | Le plus élevé | Écart |
|---|---|---|---|---|
| | | $ courants | | |
| | **Personnel professionnel** | | | |
| | 111 Professionnels/professionnelles en finance, en vérification et en comptabilité | 22,55 D | 38,75 C | 16,20 |
| | 112 Professionnels/professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises | 26,35 B | 42,30 B | 15,95 |
| * | 211 Professionnels/professionnelles des sciences physiques | 30,55 B | 40,90 B | 10,35 |
| * | 212 Professionnels/professionnelles des sciences de la vie | 27,65 A | 31,95 C | 4,30 |
| | 213 Professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique | 36,55 C | 45,95 B | 9,40 |
| * | 214 Autres professionnels/professionnelles en génie | 34,70 B | 40,55 B | 5,85 |
| | 215 Professionnels/professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage | 25,70 B | 38,85 B | 13,15 |
| | 216 Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires | .. | .. | .. |
| | 217 Professionnels/professionnelles en informatique | 29,05 B | 40,20 B | 11,15 |
| | 301 Personnel professionnel en soins infirmiers | 29,55 A | 30,25 B | 0,70 |
| * | 311 Médecins, dentistes et vétérinaires | 41,95 B | 69,50 C | 27,55 |
| *◊ | 312 Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé | .. | .. | .. |
| * | 313 Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes | .. | .. | .. |
| | 314 Professionnels/professionnelles en thérapie et en évaluation | 28,55 B | 34,80 B | 6,25 |
| | 401 Professeurs/professeures d'université et assistants/assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire | 31,50 B | 56,80 B | 25,30 |
| | 402 Enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs/instructrices en formation professionnelle | .. | .. | .. |
| | 403 Enseignants/enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire et conseillers/conseillères d'orientation | 35,10 A | 37,15 A | 2,05 |
| ◊ | 411 Juges, avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec) | .. | .. | .. |
| * | 415 Professionnels/professionnelles des services sociaux et communautaires | 20,20 C | 39,90 B | 19,70 |
| * | 416 Recherchistes, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes des politiques et des programmes | 17,20 D | 40,55 B | 23,35 |
| | 511 Professionnels/professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art | 25,65 B | 34,60 D | 8,95 |
| | 512 Professionnels/professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications | 20,20 D | 28,05 B | 7,85 |
| * | 513 Professionnels/professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène | 25,00 B | 33,90 C | 8,90 |
| | **Personnel technique et paraprofessionnel** | | | |
| | 221 Personnel technique des sciences physiques | 24,85 E | 27,45 B | 2,60 |
| * | 222 Personnel technique des sciences de la vie | 19,10 A | 21,05 B | 1,95 |
| | 323 Personnel technique en soins de santé | 20,40 A | 27,50 A | 7,10 |
| | 224 Personnel technique en génie électronique et électrique | 23,20 A | 33,45 C | 10,25 |
| | 225 Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie | 24,45 B | 29,80 C | 5,35 |
| * | 226 Autres contrôleurs/contrôleuses techniques et officiers/officières de réglementation | 22,50 B | 30,15 B | 7,65 |
| * | 227 Officiers/officières et contrôleurs/contrôleuses des services de transport | 23,85 D | 33,30 C | 9,45 |
| | 228 Personnel technique en informatique | 22,35 C | 31,65 A | 9,30 |
| * | 321 Technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires) | 17,55 A | 22,00 C | 4,45 |
| | 322 Personnel technique en soins dentaires | 23,65 B | 54,05 D | 30,40 |
| * | 323 Personnel technique en soins de santé | 20,40 A | 27,50 A | 7,10 |
| ◊ | 421 Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement | 19,05 A | 27,15 B | 8,10 |
| ◊ | 431 Personnel des services de protection publique de première ligne | 23,45 A | 37,65 B | 14,20 |
| | 521 Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art | 18,10 B | 25,00 A | 6,90 |
| | 522 Photographes, techniciens/techniciennes en graphisme et personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène | 17,30 D | 33,60 A | 16,30 |
| | 523 Annonceurs/annonceures et autres artistes de spectacle, non classé ailleurs (n.c.a.) | 29,70 C | 32,85 C | 3,15 |
| | 524 Concepteurs/conceptrices artistiques et artisans/artisanes | 14,40 A | 29,65 E | 15,25 |
| | 525 Athlètes, entraîneurs/entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs | .. | .. | .. |

* Le salaire moyen d'une ou de plusieurs professions du groupe n'est pas diffusé pour des raisons de confidentialité ou pour cause d'imprécision (F).

◊ Une profession du groupe n'est pas prise en compte dans le cadre de l'enquête. Le salaire horaire moyen pour cette profession n'est donc pas disponible.

.. Ne se prête pas à l'analyse.

Source : Statistique Canada, *Tableau 285-0050 - Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS), moyenne du salaire horaire versé aux employés à temps plein et emploi salarié selon le genre de travail, la région économique et la Classification nationale des professions (CNP) détaillée, annuel (nombre sauf indication contraire)*, [En ligne], CANSIM. [www6.statcan.gc.ca/cansim] (Consulté le 21 juin 2017). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Dix groupes affichent, pour leur part, un écart salarial maximal de 10,00 $ à 19,99 $ l'heure. Ce sont :

- les professionnels/professionnelles en finance, en vérification et en comptabilité, avec un écart de 16,20 $ entre le salaire des agents/agentes en valeurs, agents/agentes en placements et négociateurs/négociatrices en valeurs (22,55 $) (D) et celui des analystes financiers/analystes financières et analystes en placements (38,75 $) (C) ;
- les professionnels/professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises, avec un écart de 15,95 $ entre le salaire des professionnels/professionnelles en ressources humaines (26,35 $) (B) et celui des professionnels/professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises (42,30 $) (B) ;
- les professionnels/professionnelles des sciences physiques, avec un écart de 10,35 $ entre le salaire des chimistes (30,55 $) (B) et celui des autres professionnels/professionnelles des sciences physiques (40,90 $) (B)[29] ;
- les professionnels/professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage, avec un écart de 13,15 $ entre le salaire des architectes paysagistes (25,70 $) (B) et celui des architectes (38,85 $) (B) ;
- les professionnels/professionnelles en informatique, avec un écart de 11,15 $ entre le salaire des concepteurs/conceptrices et développeurs/développeuses Web (29,05 $) (B) et celui des analystes et consultants/consultantes en informatique (40,20 $) (B) ;
- les professionnels/professionnelles des services sociaux et communautaires, avec un écart de 19,70 $ entre le salaire des travailleurs sociaux/travailleuses sociales (20,20 $) (C) et celui des psychologues (39,90 $) (B)[30] ;
- le personnel technique en génie électronique et électrique, avec un écart de 10,25 $ entre le salaire des techniciens/techniciennes et mécaniciens/mécaniciennes d'instruments industriels (23,20 $) (A) et celui des technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique (33,45 $) (C) ;
- le personnel des services de protection publique de première ligne, avec un écart de 14,20 $ entre le salaire des pompiers/pompières (23,45 $) (A) et celui des policiers/policières (sauf cadres supérieurs) (37,65 $) (B)[31] ;
- les photographes, techniciens/techniciennes en graphisme et personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène, avec un écart de 16,30 $ entre le salaire des photographes (17,30 $) (D) et celui des cadreurs/cadreuses de films et cadreurs/cadreuses vidéo (33,60 $) (A) ;
- les concepteurs/conceptrices artistiques et artisans/artisanes, avec un écart de 15,25 $ entre le salaire des artisans/artisanes (14,40 $) (A) et celui des ensembliers/ensemblières de théâtre, dessinateurs/dessinatrices de mode, concepteurs/conceptrices d'expositions et autres concepteurs/conceptrices artistiques (29,65 $) (E).

L'examen qui précède révèle donc l'existence d'importants écarts salariaux entre les professions de certains groupes de professions. Dans l'ensemble, il met au jour la dispersion des salaires de l'ensemble des professions associées à l'emploi professionnel, tout comme celle des salaires de l'ensemble des professions associées à l'emploi technique et paraprofessionnel – ce qu'illustrent les figures 3 et 4 (page suivante). La première fait ressortir, d'une part, l'avantage salarial considérable des dentistes, des omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale et des professeurs/professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire ; d'autre part, le désavantage des autres professionnels/professionnelles des sciences sociales, non classés ailleurs (n.c.a.)[32]. Quant à la deuxième figure, elle révèle l'avantage des denturologistes et des policiers/policières (sauf cadres supérieurs) et, à l'opposé, le désavantage des artisans/artisanes.

29. Le salaire n'est pas diffusé pour les trois autres professions du groupe.
30. Le salaire n'est pas diffusé pour une profession du groupe et non disponible pour une autre.
31. Le salaire n'est pas disponible pour la troisième profession du groupe.
32. Parmi lesquels on classe notamment les anthropologues, les archéologues, les géographes, les historiens, les linguistes, les politicologues et les sociologues.

Figure 3

**Salaire horaire moyen versé aux employés à temps plein selon la profession[1], groupes intermédiaires de professions associés à l'emploi professionnel, Québec, 2016**

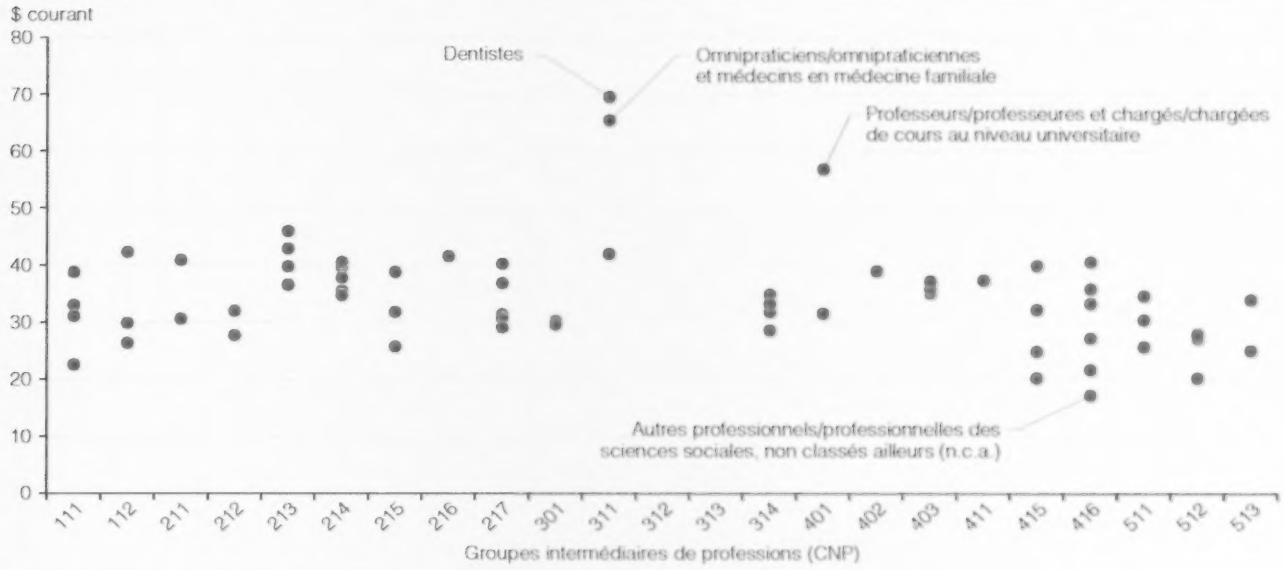


1. À l'exclusion des professions pour lesquelles le salaire horaire moyen n'est pas diffusé.

Source : Statistique Canada, *Tableau 285-0060 – Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS), moyenne du salaire horaire versé aux employés à temps plein et emploi salarié selon le genre de travail, la région économique et la Classification nationale des professions (CNP) détaillée, annuel (nombre sauf indication contraire)*, [En ligne], CANSIM. [www6.statcan.gc.ca/cansim] (Consulté le 21 juin 2017). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 4

**Salaire horaire moyen versé aux employés à temps plein selon la profession[1], groupes intermédiaires de professions associés à l'emploi technique et paraprofessionnel, Québec, 2016**

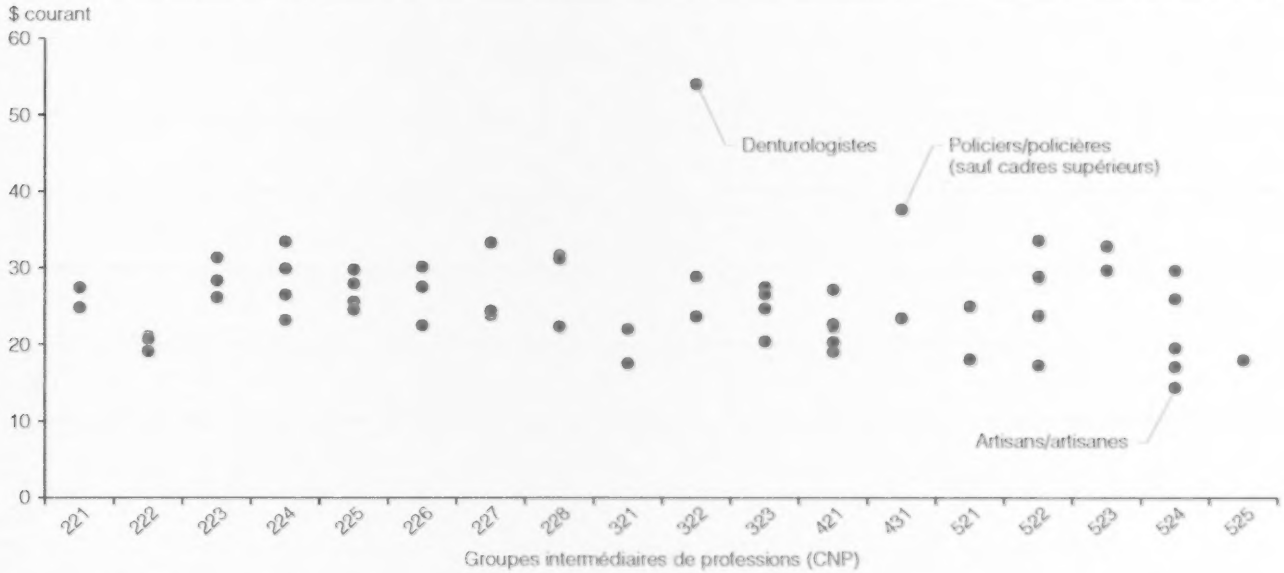


1. À l'exclusion des professions pour lesquelles le salaire horaire moyen n'est pas diffusé.

Source : Statistique Canada, *Tableau 285-0060 – Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS), moyenne du salaire horaire versé aux employés à temps plein et emploi salarié selon le genre de travail, la région économique et la Classification nationale des professions (CNP) détaillée, annuel (nombre sauf indication contraire)*, [En ligne], CANSIM. [www6.statcan.gc.ca/cansim] (Consulté le 21 juin 2017). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

## Écarts entre les plus bas et les plus hauts salaires versés en moyenne par les emplacements, par profession

Dans le cadre de l'EPVS, les emplacements sondés sont invités à fournir le salaire le plus faible et le salaire le plus élevé versés aux employés à temps plein, pour certaines professions. Les données collectées permettent d'estimer quels sont ces salaires, en moyenne, par profession[33]. Elles constituent un repère important relativement aux pratiques de rémunération. Néanmoins, même à l'échelle des professions, il convient de les interpréter prudemment. Ainsi, entre le salaire horaire le plus bas, en moyenne, et le salaire horaire le plus élevé, en moyenne, l'écart est susceptible de refléter au moins deux réalités :

- de façon générale, l'amplitude de la progression salariale possible en cours de carrière – du moins si le salaire le plus bas versé, en moyenne, correspond au salaire d'entrée dans la profession[34] ;
- notamment si cet écart est très grand, l'hétérogénéité des postes compris dans la « profession » – c'est-à-dire le groupe de base au sens de la CNP – lesquels commanderaient des salaires très différents.

Dans le cadre de l'EPVS 2016, des données sur le salaire horaire le plus bas versé, en moyenne, et des données sur le salaire horaire le plus élevé versé, en moyenne, sont diffusées pour 133 professions associées à l'emploi PTP sur 167 (79,6 %), soit 72 professions associées à l'emploi professionnel (80,9 %) et 61 professions associées à l'emploi technique et paraprofessionnel (78,2 %). L'écart moyen entre le salaire le plus bas et le salaire le plus élevé est de 9,27 $ l'heure dans le cas des professions associées à l'emploi professionnel ; il est de 5,76 $ l'heure dans le cas des professions associées à l'emploi technique et paraprofessionnel[35].

Les figures 5 et 6 (page suivante) illustrent les écarts qui excèdent la moyenne[36] : la première, dans le cas de 23 professions associées à l'emploi professionnel ; la deuxième, dans le cas de 24 professions associées à l'emploi technique et paraprofessionnel[37]. La figure 5 indique que tout en excédant la moyenne, les écarts constatés demeurent en deçà de 20,00 $ l'heure dans la plupart des cas. Quatre professions font exception : les autres professionnels/professionnelles des sciences physiques (écart de 76,85 $ l'heure)[38], les professeurs/professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire (écart de 46,80 $ l'heure), les mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires (écart de 27,55 $ l'heure) et les professionnels/professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises (écart de 22,05 $ l'heure). L'hétérogénéité des postes compris dans ces groupes de base est évidente et les écarts salariaux constatés laissent supposer que, du moins dans les deux premiers cas, les différents postes concernés commandent des salaires fort différents.

La figure 6, quant à elle, montre que tout en excédant la moyenne, les écarts constatés pour 24 professions associées à l'emploi technique et paraprofessionnel demeurent pour la plupart en deçà de 15,00 $ l'heure. Quatre professions font exception : les denturologistes (écart de 19,85 $ l'heure)[39], les contrôleurs aériens/contrôleuses aériennes et personnel assimilé (écart de 19,15 $ l'heure), les autres artistes de spectacle, non classés ailleurs (n.c.a.) (écart de 17,85 $ l'heure) et les policiers/policières (sauf cadres supérieurs) (écart de 15,80 $ l'heure). On notera que les écarts constatés dans le cas de ces 4 professions ne sont pas excessivement différents de ceux observés pour les 20 autres. Par ailleurs, on notera que la profession pour laquelle on constate l'écart le plus grand, soit celle des denturologistes, est régie par un ordre professionnel ; il s'agit donc d'un « groupe de base » relativement homogène, mais où s'observent manifestement des conditions de pratique variables.

33. Contrairement au salaire horaire moyen par profession, ces mesures salariales ne tiennent pas compte du nombre d'employés visés dans les emplacements sondés. Voir l'encadré sur l'enquête à la fin du bulletin.
34. Les emplacements sondés sont invités à indiquer si, pour une profession donnée, le salaire le plus bas versé qu'ils déclarent est un salaire au niveau d'entrée pour les employés à temps plein qui exercent la profession. Les données à ce sujet ne sont toutefois pas diffusées dans la base CANSIM.
35. L'écart médian est de 6,43 $ l'heure dans le premier cas et de 4,85 $ dans le second cas.
36. Afin d'alléger les figures, nous n'y indiquons que les cotes de précision « D » ou « E ».
37. Voir en annexe les noms des 47 groupes de base auxquels font référence les figures 5 et 6 en ordonnée.
38. La donnée sur le salaire le plus élevé étant toutefois à utiliser avec prudence (E).
39. La donnée sur le salaire le plus élevé est toutefois d'une précision qui laisse à désirer (D).

Figure 5

**Écart entre le plus bas et le plus haut salaire horaire versé en moyenne par les emplacements aux employés à temps plein, professions associées à l'emploi professionnel[1], Québec, 2016**

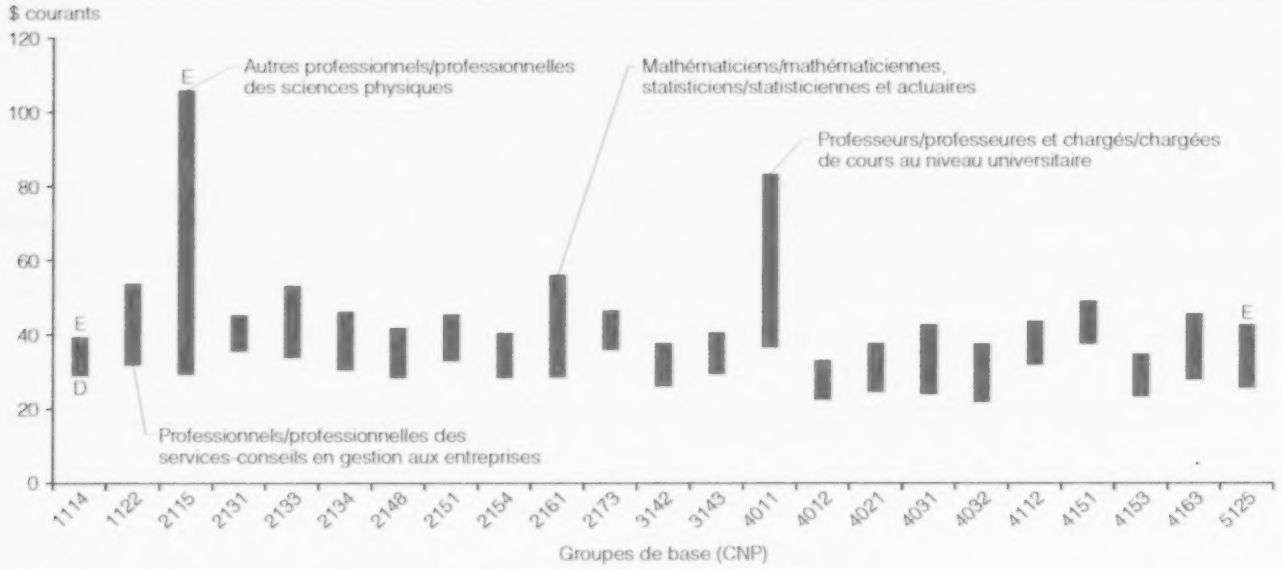


1. Lorsque l'écart excède l'écart moyen et à l'exclusion des professions pour lesquelles l'écart ne peut être établi.

Source : Statistique Canada, tableau 285-0051 – *Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS), moyenne du salaire horaire le plus faible et moyenne du salaire horaire le plus élevé versés par les emplacements commerciaux aux employés à temps plein selon la Classification nationale des professions (CNP) détaillée, annuel (dollars)*, [En ligne], CANSIM. [www6.statcan.gc.ca/cansim] (Consulté le 4 juillet 2017). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 6

**Écart entre le plus bas et le plus haut salaire horaire versé en moyenne par les emplacements aux employés à temps plein, professions associées à l'emploi technique et paraprofessionnel[1], Québec, 2016**

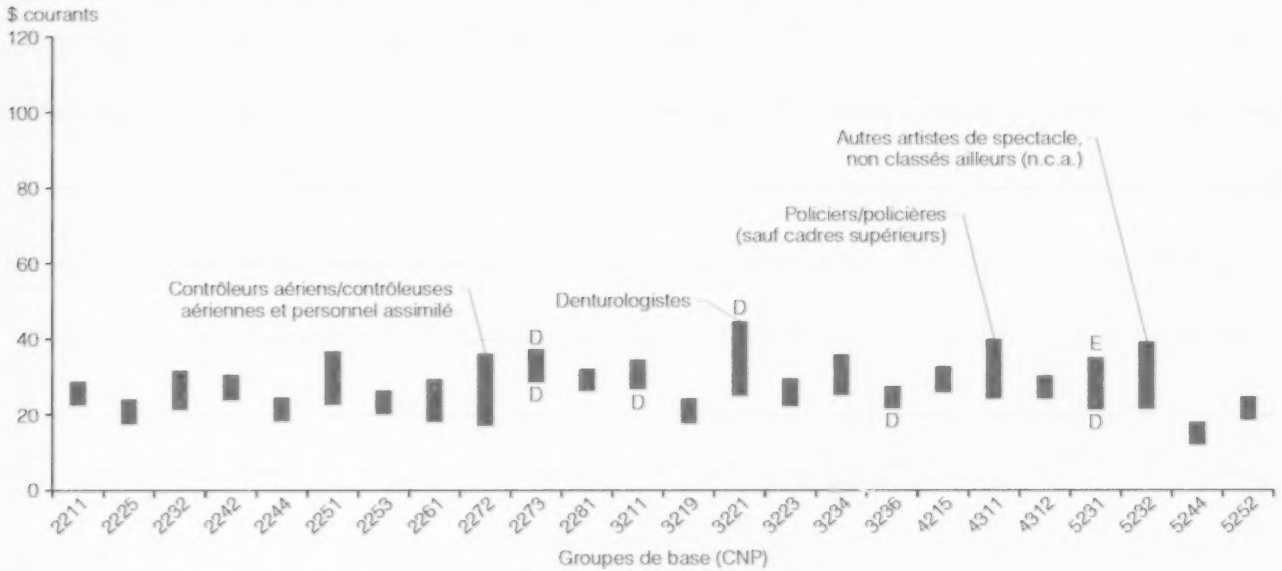


1. Lorsque l'écart excède l'écart moyen et à l'exclusion des professions pour lesquelles l'écart ne peut être établi.

Source : Statistique Canada, *Tableau 285-0051 – Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS), moyenne du salaire horaire le plus faible et moyenne du salaire horaire le plus élevé versés par les emplacements commerciaux aux employés à temps plein selon la Classification nationale des professions (CNP) détaillée, annuel (dollars)*, [En ligne], CANSIM. [www6.statcan.gc.ca/cansim] (Consulté le 4 juillet 2017). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

## Conclusion

D'une industrie à l'autre, toutes professions confondues, et d'une profession à l'autre, toutes industries confondues, on observe des écarts salariaux parfois importants (10,00$ l'heure ou plus) à l'intérieur des groupes de professions constitutifs de l'emploi PTP. En outre, les écarts salariaux de grande ampleur – qu'ils soient observés entre industries ou entre professions – sont plus fréquents dans le cas des groupes associés à l'emploi professionnel que dans le cas des groupes associés à l'emploi technique et paraprofessionnel.

Cela étant, les écarts établis à partir des données pour le Québec du volet sur les salaires de l'EPVS permettent-ils de caractériser les groupes de professions ou d'établir leur situation relative? Sans doute, mais pas toujours de façon concluante. En effet, toutes les données utiles à l'exercice ne sont pas diffusées – certaines pour des raisons de confidentialité et d'autres, pour cause d'imprécision. L'absence de données a deux conséquences : d'une part, aucun écart ne peut être établi pour certains groupes de professions ; d'autre part, les écarts maximaux observés sont susceptibles d'être sous-estimés.

L'exercice de repérage des écarts salariaux, d'une profession à l'autre, à l'intérieur des groupes de professions débouche cependant sur une vue d'ensemble des salaires horaires moyens versés aux employés à temps plein qui occupent une profession associée à l'emploi PTP, ce qui fait ressortir l'avantage des uns et le désavantage des autres. Et en complément d'analyse, l'examen des écarts entre les plus bas et les plus hauts salaires versés, en moyenne, par les emplacements, par profession, semble indiquer que les professions ou groupes de base sont parfois très hétérogènes du point de vue des postes qu'ils comprennent ou, à tout le moins, du point de vue des conditions de pratiques professionnelles.

C'est ainsi, à l'échelle des professions, que se révèle la richesse des données du volet sur les salaires de l'EPVS. Avec le temps, ces données gagneront en intérêt. Au fur et à mesure de la constitution d'une série statistique, elles permettront d'observer l'évolution de la situation relative des professions du point de vue salarial – l'inflation des salaires pouvant révéler un resserrement du marché du travail, voire une pénurie de main-d'œuvre.

## Notice bibliographique suggérée

LESSARD, Christine (2017). « Écarts salariaux chez le personnel professionnel, technique et paraprofessionnel en 2016 », *S@voir.stat*, [En ligne], vol. 18, n° 1, novembre, Institut de la statistique du Québec, p. 1-16. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/bulletins/savoir-stat-vol18-no1.pdf].

## L'*Enquête sur les postes vacants et les salaires*[1]

L'*Enquête sur les postes vacants et les salaires* de Statistique Canada vise tous les emplacements commerciaux situés au Canada ; sont donc exclus : les organismes religieux, les ménages privés, les administrations publiques fédérales, provinciales et territoriales, ainsi que les organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux. La population observée, à partir du Registre des entreprises de Statistique Canada, exclut également les emplacements sans employés (qui n'ont pas déclaré de retenues salariales pour une période de plus de 17 mois) et ceux qui n'en ont qu'un.

L'échantillon de l'enquête, qui comprend quelque 100 000 emplacements, est stratifié selon l'industrie, la région économique et la taille des emplacements (mesurée par le nombre d'employés). Dans le cadre du volet de l'enquête sur les postes vacants, la collecte est effectuée trimestriellement auprès de tout l'échantillon. Dans le cadre du volet sur les salaires, la collecte s'étale sur un an, l'enquête étant menée auprès du quart de l'échantillon chaque trimestre.

Au sens de l'enquête, les **employés** sont les employés à temps plein et à temps partiel, qu'ils soient permanents, occasionnels, temporaires ou saisonniers. Ils comprennent aussi « les propriétaires, administrateurs, associés et autres dirigeants actifs des entreprises constituées en société, ainsi que les employés qui travaillent à domicile ou sur la route, mais qui se rapporte à l'emplacement. » Sont exclus : « les propriétaires et les associés des entreprises non constituées en société et des bureaux voués à l'exercice d'une profession libérale, les travailleurs autonomes, les sous-traitants, les consultants externes, les travailleurs familiaux non rémunérés, les personnes travaillant à l'extérieur du Canada et le personnel militaire. Sont également exclus les employés en congé non rémunéré, tels que ceux en congé prolongé de maladie recevant une indemnisation d'assurance. » L'**emplacement** est « une unité statistique, définie comme une unité de production située en un point géographique précis où se fait l'activité économique ou à partir de laquelle elle s'exerce, et pour laquelle il est possible d'obtenir, au minimum, des données sur l'emploi. »

Le **salaire horaire moyen versé aux employés à temps plein** ainsi que le **salaire horaire le plus faible (ou le plus élevé) versé, en moyenne, aux employés à temps plein**, sont établis « avant impôt et retenues, excluant la rémunération des heures supplémentaires, les pourboires, les commissions, les primes de production ou de performance, la rémunération liée au transport, au kilomètre ou au millage, la rémunération à la pièce et les contributions de l'employeur aux régimes de retraite et aux régimes d'assurance de soins de santé. » L'estimation de ces mesures salariales diffère sur le plan de la pondération. Le salaire horaire moyen versé aux employés à temps plein est estimé par profession en tenant compte du poids de l'emplacement, du poids de la profession et du nombre d'employés exerçant la profession à chaque emplacement. Quant au salaire horaire le plus faible (ou le plus élevé) versé, en moyenne, aux employés à temps plein, il est estimé par profession en tenant compte du poids de l'emplacement et du poids de la profession seulement.

Les estimations de l'*Enquête sur les postes vacants et les salaires* sont assorties de cotes de qualité basées sur la valeur du coefficient de variation. Ces cotes vont de A à F, indiquant une précision de moins en moins grande. Les estimations les moins bien cotées (F) ne sont pas diffusées.

| Cote | Coefficient de variation (CV) | Niveau de précision |
|---|---|---|
| A | 0,00 % à 4,99 % | Excellent |
| B | 5,00 % à 9,99 % | Très bon |
| C | 10,00 % à 14,99 % | Bon |
| D | 15,00 % à 24,99 % | Acceptable |
| E | 25,00 % à 34,99 % | À utiliser avec prudence |
| F | 35,00 % ou plus | Trop peu fiable pour être publié |

1. L'information fournie sous ce titre est tirée de la publication suivante, à laquelle nous renvoyons le lecteur pour tout renseignement supplémentaire : STATISTIQUE CANADA (2017), *Guide de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires 2017*, [En ligne], produit nº 75-514-G au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, juin, 19 p. [www.statcan.gc.ca/pub/75-514-g/75-514-g2017001-fra.pdf].

## Annexe

**Groupes de base de la *Classification nationale des professions* (CNP) auxquels font référence les figures 5 et 6**

**Personnel professionnel**

1114 Autres agents financiers/agentes financières
1122 Professionnels/professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises
2115 Autres professionnels/professionnelles des sciences physiques
2131 Ingénieurs civils/ingénieures civiles
2133 Ingénieurs électriciens et électroniciens/ingénieures électriciennes et électroniciennes
2134 Ingénieurs chimistes/ingénieures chimistes
2148 Autres ingénieurs/ingénieures, non classé ailleurs (n.c.a.)
2151 Architectes
2154 Arpenteurs-géomètres/arpenteuses-géomètres
2161 Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires
2173 Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel
3142 Physiothérapeutes
3143 Ergothérapeutes
4011 Professeurs/professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire
4012 Assistants/assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire
4021 Enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs/instructrices en formation professionnelle
4031 Enseignants/enseignantes au niveau secondaire
4032 Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire
4112 Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)
4151 Psychologues
4153 Thérapeutes conjugaux/thérapeutes conjugales, thérapeutes familiaux/thérapeutes familiales et autres conseillers assimilés/conseillères assimilées
4163 Agents/agentes de développement économique, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en marketing
5125 Traducteurs/traductrices, terminologues et interprètes

**Personnel technique et paraprofessionnel**

2211 Technologues et techniciens/techniciennes en chimie
2225 Techniciens/techniciennes et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture
2232 Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique
2242 Électroniciens/électroniciennes d'entretien (biens domestiques et commerciaux)
2244 Mécaniciens/mécaniciennes, techniciens/techniciennes et contrôleurs/contrôleuses d'avionique et d'instruments et d'appareillages électriques d'aéronefs
2251 Technologues et techniciens/techniciennes en architecture
2253 Technologues et techniciens/techniciennes en dessin
2261 Vérificateurs/vérificatrices et essayeurs/essayeuses des essais non destructifs
2272 Contrôleurs aériens/contrôleuses aériennes et personnel assimilé
2273 Officiers/officières de pont du transport par voies navigables
2281 Techniciens/techniciennes de réseau informatique
3211 Technologues de laboratoires médicaux
3219 Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)
3221 Denturologistes
3223 Technologues et techniciens/techniciennes dentaires et auxiliaires dans les laboratoires dentaires
3234 Personnel ambulancier et paramédical
3236 Massothérapeutes
4215 Instructeurs/instructrices pour personnes ayant une déficience
4311 Policiers/policières (sauf cadres supérieurs)
4312 Pompiers/pompières
5231 Annonceurs/annonceuses et autres communicateurs/communicatrices
5232 Autres artistes de spectacle, non classé ailleurs (n.c.a.)
5244 Artisans/artisanes
5252 Entraîneurs/entraîneuses

## Indicateurs en science, technologie et innovation au Québec

| | Unité | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Dépenses intérieures brutes au titre de la R-D (DIRD) | M$ | 7 950 | 8 096 | 7 844 | 7 954 | 8 403 | 8 270 | 8 441 | 9 063 | .. | .. |
| Ratio DIRD/PIB | % | 2,60 | 2,57 | 2,49 | 2,42 | 2,44 | 2,34 | 2,32 | 2,44 | .. | .. |
| DIRD selon le secteur d'exécution | | | | | | | | | | | |
| État (DIRDET) | M$ | 458 | 508 | 466 | 396 | 372 | 352 | 385 | 370 | .. | .. |
| Entreprises commerciales (DIRDE)[1] | M$ | 4 881 | 4 794 | 4 757 | 4 764 | 4 944 | 4 692 | 4 755 | 5 360 | .. | .. |
| Enseignement supérieur (DIRDES) | M$ | 2 610 | 2 784 | 2 622 | 2 794 | 3 087 | 3 226 | 3 301 | 3 334 | .. | .. |
| DIRD selon le secteur de financement | | | | | | | | | | | |
| État | M$ | 1 615 | 1 694 | 1 782 | 1 818 | 1 949 | 1 840 | 1 881 | 1 891 | .. | .. |
| Entreprises commerciales | M$ | 4 191 | 4 301 | 4 275 | 4 243 | 4 478 | 4 215 | 4 227 | 4 569 | .. | .. |
| Enseignement supérieur | M$ | 1 155 | 1 282 | 1 018 | 1 137 | 1 231 | 1 493 | 1 538 | 1 566 | .. | .. |
| Organisations privées sans but lucratif | M$ | 185 | 239 | 228 | 238 | 274 | 267 | 288 | 315 | .. | .. |
| Étranger | M$ | 804 | 572 | 543 | 517 | 471 | 455 | 507 | 722 | .. | .. |
| Personnel de R-D du secteur des entreprises commerciales | n | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 46 718 | .. | .. |
| Diplômés des niveaux baccalauréat et supérieur[2] | | | | | | | | | | | |
| Total | n | 48 792 | 50 025 | 51 036 | 52 113 | 53 298 | 53 370 | 58 248 | 59 937 | .. | .. |
| Baccalauréat ou l'équivalent | n | 33 438 | 34 035 | 33 999 | 34 164 | 34 656 | 33 783 | 38 052 | 37 842 | .. | .. |
| Maîtrise ou l'équivalent | n | 9 972 | 10 323 | 10 170 | 10 620 | 10 971 | 11 652 | 12 207 | 12 384 | .. | .. |
| Doctorat ou l'équivalent | n | 1 428 | 1 617 | 1 692 | 1 641 | 1 851 | 1 773 | 1 881 | 1 986 | .. | .. |
| Autres sanctions | n | 3 954 | 4 050 | 5 175 | 5 688 | 5 820 | 6 162 | 6 108 | 7 725 | .. | .. |
| Utilisation des TIC par les ménages[3] | | | | | | | | | | | .. |
| Taux de branchement à Internet | % | 63,6 | 67,1 | 71,2 | 72,7 | 74,2 | 77,0 | 79,6 | 79,3 | 81,8 | .. |
| Taux de branchement à Internet haute vitesse | % | 52,4 | 54,0 | 60,2 | 59,7 | 60,6 | 63,4 | 66,0 | 64,2 | 67,0 | .. |
| Capital de risque | | | | | | | | | | | .. |
| Niveau d'investissements en capital de risque | M$ | 788 | 383 | 319 | 305 | 465 | 373 | 563 | 540 | 757 | 1 103 |
| Nombre d'entreprises financées | n | 172 | 144 | 125 | 118 | 152 | 145 | 150 | 166 | 173 | 146 |
| Nombre de transactions | n | 207 | 183 | 152 | 137 | 182 | 165 | 167 | 195 | 204 | 179 |
| Capital de risque investi en pourcentage du PIB | % | 0,26 | 0,12 | 0,10 | 0,09 | 0,13 | 0,11 | 0,15 | 0,15 | 0,20 | 0,28 |
| Exportations manufacturières par niveau technologique[4] | | | | | | | | | | | |
| Haute technologie | M$ | 14 585 | 14 278 | 13 255 | 11 816 | 11 862 | 11 730 | 12 953 | 16 255 | 18 275 | 16 463 |
| Total manufacturier | M$ | 62 766 | 62 922 | 51 163 | 52 410 | 55 998 | 56 430 | 58 963 | 66 920 | 73 144 | 71 588 |
| Importations manufacturières par niveau technologique[4] | | | | | | | | | | | |
| Haute technologie | M$ | 15 754 | 15 946 | 15 124 | 14 872 | 14 397 | 13 776 | 15 281 | 14 947 | 15 957 | 16 020 |
| Total manufacturier | M$ | 60 882 | 64 918 | 57 764 | 60 911 | 68 074 | 66 322 | 69 487 | 72 696 | 77 329 | 75 889 |

1. L'enquête du secteur des entreprises commerciales a été remaniée à partir de l'année de référence 2014. Il faut donc user de prudence en comparant les données de 2014 avec celles des années antérieures.
2. Excluant les diplômés des programmes de résidence dans le domaine de la santé.
3. L'introduction d'une nouvelle méthode de collecte de données en 2010 crée une rupture de série dans les données de l'*Enquête sur les dépenses des ménages*. Il faut donc user de prudence en comparant les données de 2010 et des années suivantes avec celles des années antérieures.
4. Les industries manufacturières selon les niveaux technologiques, basés sur la classification publiée par l'OCDE, sont dorénavant présentées selon la quatrième révision de la classification internationale type des industries (CITI rév. 4).

Sources : R-D : Statistique Canada, *tableau 358-0001 – Dépenses intérieures brutes en recherche et développement, selon le type de science et selon le secteur de financement et le secteur d'exécution*, [En ligne], CANSIM, [www5.statcan.gc.ca/cansim/] (Consulté en juin 2017); *Tableau 384-0038 – Produit intérieur brut en termes de dépenses, provinciaux et territoriaux (annuels)*, *Ibid*, (Consulté en juin 2017). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Personnel de R-D du secteur des entreprises commerciales : *Tableau 358-0518 – Caractéristiques des entreprises au titre de la recherche et développement intra muros, selon le groupe d'industries basé sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), le pays de contrôle et les provinces et territoires*, *Ibid*, (Consulté en avril 2017).

Diplômés des niveaux baccalauréat et supérieur : Statistique Canada. *Tableau 477-0036 – Diplômés postsecondaires, selon le type de programme, genre de sanction d'études et Classification pancanadienne type de l'éducation (CPCTE), annuel (nombre)*, *Ibid*, (Consulté le 25 novembre 2016). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Utilisation des TIC par les ménages : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages*.

Capital de risque : Thomson Reuters, Thomson One, données saisies en août 2017.

Exportations et importations manufacturières par niveau technologique : Statistique Canada, *Commerce international des marchandises* et Institut de la statistique du Québec.


Ce bulletin est réalisé par : Christine Lessard, agente de recherche
christine.lessard@stat.gouv.qc.ca

Direction générale adjointe aux statistiques et à l'analyse économiques : Pierre Cauchon, directeur général adjoint

Ont collaboré à la réalisation : Gabrielle Tardif, mise en page
Sarah Bélanger, révision linguistique
Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements : Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2411 ou
1 800 463-4090 (sans frais)
Télécopieur : 418 643-4129

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4e trimestre 2017

ISSN 1715-6432 (en ligne)



© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2005

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm


Institut de la statistique Québec